

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 19/03/2015 Date de révision: 22/07/2016 Remplace la fiche: 19/03/2015 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : EGO VANILLE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Utilisation de la substance/mélange : Désodorisant pour voiture

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROFUMI & CO. s.r.l. Via A. Bellelli, 1/C-D 42015 Correggio (RE) - Italy T +39 0522 730041 - F +39 0522 730596 info@deopromotion.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226 Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence (CLP)

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : (R)-p-mentha-1,8-diène; (-)-pin-2(10)-ène ((-)-bêta-Pinène); citral

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants P261 - Éviter de respirer les vapeurs P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

22/07/2016 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent, être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun, à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Remarques : Tissu imprégné d'une solution parfumée

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	10 - 20	Non classé
Vanilline	(N° CAS) 121-33-5 (N° CE) 204-465-2 (N° REACH) 01-2119516040-60	10 - 20	Eye Irrit. 2, H319
(R)-p-mentha-1,8-diène	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° index) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
heptanoate d'allyle	(N° CAS) 142-19-8 (N° CE) 205-527-1 (N° REACH) 01-2119488961-23	0,1 - 1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
(-)-pin-2(10)-ène ((-)-bêta-Pinène)	(N° CAS) 18172-67-3 (N° CE) 242-060-2 (N° REACH) 01-2119519230-54	0,1 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT)	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119480433-40	0,1 - 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
citral	(N° CAS) 5392-40-5 (N° CE) 226-394-6 (N° index) 605-019-00-3 (N° REACH) 01-2119462829-23	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Amener le sujet à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion

Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant. En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

22/07/2016 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

as :

: Oxydes de carbone (CO, CO2). Divers fragments hydrocarbonés.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.

Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations : Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure. Eliminer les matières ou résidus

solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

: Eviter le contact avec la peau et les yeux.

sans danger Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)						
France	France Nom local (2-méthoxyméthylethoxy)-propanol					
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³				
France	VME (ppm) 50 ppm					
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)						
France	ce Nom local 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol					
France	VME (mg/m³) 10 mg/m³					

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

22/07/2016 FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Protection des mains : Non requise dans les conditions d'emploi normales. Manipulation prolongée et/ou répétée :

Gants de protection

Protection oculaire : Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection de la peau et du corps : Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection des voies respiratoires : Non nécessaire si la ventilation est suffisante

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Liquide imprégné sur base inerte.

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair 53 °C (Lotion d'imprégnation) Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : 1,462 (Lotion d'imprégnation)

Densité relative : 1,015 (20 °C) (Lotion d'imprégnation)

Solubilité : Aucune donnée disponible
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Non explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en utilisation normale.

10.5. Matières incompatibles

Matières comburantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

22/07/2016 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-	-8)
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (équivalent ou similaire à la ligne directrice OECD 401)
DL50 cutanée lapin	9510 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	> 500 ppm (7 heures) (aérosols)
Vanilline (121-33-5)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 423)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
heptanoate d'allyle (142-19-8)	
DL50 orale rat	218 mg/kg
DL50 cutanée lapin	810 mg/kg
(-)-pin-2(10)-ène ((-)-bêta-Pinène) (18172-67-3)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-37-0)	
DL50 orale rat	> 6000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
citral (5392-40-5)	
DL50 orale rat	4960 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2250 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
oxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Foxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Foxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)					
CL50 poisson					
CE50 Daphnie	1919 mg/l/48h (Daphnia magna) (équivalent ou similaire à la ligne directrice OECD 202)				
ErC50 (algues)	> 969 mg/l/96h (Selenastrum capricornutum) (méthode OCDE 201)				
NOEC chronique crustacé	>= 0,5 mg/l (22 jours) (Daphnia magna) (équivalent ou similaire à la ligne directrice OECD 211)				
Vanilline (121-33-5)					
CL50 poisson 57 mg/l/96h					
(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)					
CL50 poisson 0,72 mg/l/96h (Pimephales promelas)					
CE50 Daphnie	CE50 Daphnie 0,36 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202)				
heptanoate d'allyle (142-19-8)					
CL50 poisson	0,12 mg/l/96h (méthode OCDE 203)				
CE50 Daphnie	0,89 mg/l/48h (méthode OCDE 202)				
2,6-di-tert-butyl-p-crésol (BHT) (128-	37-0)				
CL50 poisson	CL50 poisson 0,199 mg/l/96h (valeur estimée) (ECOSAR)				
CE50 Daphnie 0,48 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202) (Méthode UE C.2)					

22/07/2016 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

heptanoate d'allyle (142-19-8)			
ErC50 (algues)	0,758 mg/l/96h (valeur estimée) (ECOSAR)		
NOEC (aigu)	0,15 mg/l/48h (Daphnia magna) (méthode OCDE 202) (Méthode UE C.2)		
citral (5392-40-5)			
CL50 poisson	6,78 mg/l/96h Leuciscus idus (aunée dorée)		
CE50 Daphnie	6,8 mg/l/48h (Daphnia magna)		
ErC50 (algues)	103,8 mg/l/72h (Scenedesmus subspicatus)		

12.2. Persistance et dégradabilité

(R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301D).	
(-)-pin-2(10)-ène ((-)-bêta-Pinène) (18172-67-3)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301D).	
citral (5392-40-5)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. (OECD 301C).	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA				
14.1. Numéro ONU						
Non applicable	Non applicable	Non applicable				
14.2. Désignation officielle de transport de	e I'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable				
Non applicable	Non applicable	Non applicable				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport						
Non applicable	Non applicable	Non applicable				
Non applicable	Non applicable	Non applicable				
14.4. Groupe d'emballage						
Non applicable	Non applicable	Non applicable				
14.5. Dangers pour l'environnement						
Non applicable	Non applicable	Non applicable				
	Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

22/07/2016 FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemical Agency.

Autres informations : Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée

par calcul. Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS

17, Rue de la Couture F-60400 PASSEL Safety Made Easy with www.lisam.com.

Texte complet des phrases H et EUH:

Toxio complet dee prinaece i i et	
Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

	•		3	0	•	,		
F	lam. Liq. 3	H226	D'après les données d'essais					
Е	ye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul					
S	kin Sens. 1	H317	Méthode de calcul					
Α	quatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul					

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

22/07/2016 FR (français) 7/7



Aluminium Technologu Sustem

Vanille









Vanille

- MODE D'EMPLOI: Placer le désodorisant EGO sur la grille d'aération. Réguler la ventilation pour obtenir l'intensité de parfum désirée. Le parfum peut laisser des traces ou endommager les plastiques, vernis, et surfaces en cuir etc. Aussi, eviter le contact de parfum avec toute surface. En cas de manquement à cette précaution, 5DA ne pourra être tenu cresponsable.

 ATTENTION: Liquide et vapeurs inflammables. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévètre irritation des yeux. Toxique pour les organismes a quatiques, entraine des effets néfastes à long terme. En cas de constitution d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Eviter de respirer les vapeurs. Eviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si a victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déches autorisée.
- INITRUCTIES: Plaats de EGO luchtverfrisser op het ventilatierooster. Stel de ventilatie af om de gewenste parfuminten siteit te verkrijgen. Het parfum kan sporen achterlaten of plastic, lak en leren oppervlakken, erz. beechadigen. Vermijd eveneens het contact tussen het parfum en elk oppervlak. In geval van inbreuk op deze waarschuwing. SDAA kan niet aansprakelijk gesteld worden. WAARSCHUWING: Ontvlambare vloeistof en damp. Kan een allergische huidreactie veroorzaken. Veroorzaakt emstige oogirritatie. Giftig voor in het water levende organismen, met langdurige gevolgen. Bij het inwinnen van medisch advies, de verpakking of het etiket ter beschikking houden. Buiten het bereik van kinderen houten. Inademing van damp vermijden. Voorkom lozing in het milieu. Beschermende handschoenen dragen. BIJ CONTACT MET DE HUID: met veel water wassen. BIJ CONTACT MET DE OGEN: voorzichtig afspoelen met water gedurende een aantal minuter; contactlenzen verwijderen, indien mogelijk; bijven spoelen. Inhoud/verpakking afvoeren in een geautoriseerd installatie van verwijdering van afval.
- □■ ANWEISUNGEN: Den Lufterfrischer EGO auf das Lüftungsgitter anbringen. Die Luft regulieren um die gewünschte Intensität des Parfüms zubekommen. Das Parfüm kann Flecken verursachen oder die Plastikoberflächen, Lack, Leder, Polster sowie Stoffe beschädigen. Vermeiden Bie daher den direkten Kontakt des Parfüms mit jeder Art von Oberfläches. SDAA ist in keinem Fall verantwortlich wenn diese Vorsicht nicht eingehalten wird. ACHTUNG: Flüssigkeit und Dampf entzündbar. Kann allergische Hautreaktionen verursachen. Verursacht schwere Augenreizung, Giffig für Wasserorganismen, langfristiger Wirkung. Ist ärztlicher Rat erforderlich, Verpackung oder Kennzeichnungsetikett bereithalten. Darf nicht in die Hände von Kindern gelangen. Hantmen von Dampf vermeiden. Freisetzung in die Umwelt vermeiden. Schutzhandschuhe tragen. BEI BERÜHRUNG MIT DER HAUT: Mit viel Wasser waschen. BEI KONTAKT MIT DEN AUGEN: Einige Minuten lang behutsam mit Wasser spülen. Eventuell vorhandene Kontaktlinsen nach Möglichkeit entfernen. Weiter spülen. Inhalt/Behälter einer anerkannten Abfallentsorgungsanlage zuführen.

Composants dangereux / Gevaartijke onderdelen / Gefahrbestimmende Komponenten:
R)-p-mentha-1,8-diene (CE n°227-813-5); (-)-pin-2(10)-ene (CE n°242-060-2); Citral (CE n°226-394-6)

